

Trois W.-C. sur quatre ne sont pas accessibles

HANDICAP Sur 880 restaurants, cafés et bars du Valais romand analysés, trois quarts n'ont pas de W.-C. accessibles aux personnes en fauteuil roulant, alors que la législation l'exige pour tous les établissements datant d'après 1993.

PAR CHRISTINE SAVIOZ / PHOTO SABINE PAPILLOUD

«Quels clients seraient d'accord de fréquenter un établissement qui ne dispose pas de ces commodités essentielles?» s'exclame Jérôme Bagnoud, président du Club en fauteuil roulant du Valais romand devant le faible nombre de toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite dans les établissements publics de la partie francophone du canton. Selon les relevés effectués par Pro Infirmis et la Fondation Emera, sur 880 restaurants, cafés et bars du Valais romand, seules 29 toilettes ont des W.-C. parfaitement accessibles selon les exigences de la norme SIA 500 «Constructions sans obstacles». Ce qui représente un taux d'un peu plus de 3%. Vingt-deux pour cent des établissements comprennent des W.-C. partiellement accessibles.

Ainsi, trois quarts des établissements analysés ont des toilettes totalement inaccessibles aux personnes en fauteuil roulant. «Dans une Suisse se voulant inclusive, qui a mis en place la loi fédérale sur l'égalité pour les personnes handicapées il y a vingt ans et a signé la convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées en 2014, on croit rêver», ajoute Jérôme Bagnoud.

Dans l'illégalité

En Valais, la loi cantonale sur l'inclusion des personnes handicapées exige en effet que les constructions ouvertes au public et réalisées depuis 1993 – date de l'entrée en vigueur du texte – répondent au principe

d'accessibilité et d'utilisation par tous, y compris par les personnes ayant un handicap, sans que celles-ci aient besoin de l'aide d'un tiers. «Dans le cas d'un établissement public, cela inclut l'accès et l'usage d'un W.-C. adapté au fauteuil roulant», explique Clorinde Dussex, architecte du centre Construire sans obstacles de Procap Valais romand.

«Quels clients seraient d'accord de fréquenter un établissement qui ne dispose pas de ces commodités essentielles?»

JÉRÔME BAGNOUD
PRÉSIDENT DU CLUB EN FAUTEUIL
ROULANT DU VALAIS ROMAND

Tous les établissements concernés ne comportant pas ces accès sont donc dans l'illégalité. C'est cependant à la commune que revient la décision de retirer l'autorisation d'exploiter si les normes ne sont pas appliquées. «Si la commune a attribué l'autorisation il y a vingt ans, cela peut être compliqué pour elle de revenir en arrière. Mais c'est pourtant ce qui devrait être fait», précise Clorinde Dussex.

Elle se dit «choquée» par les chiffres montrant l'état des lieux de l'accessibilité des W.-C. «C'est effarant, car de nombreux bâtiments se sont



Jérôme Bagnoud, président du Club en fauteuil roulant du Valais romand, se montre choqué du peu de W.-C. accessibles dans le canton.

construits depuis 1993. Les contrôles effectués par les communes après la construction sont clairement insuffisants.»

Certes, construire des toilettes accessibles dans un établissement déjà existant peut parfois s'avérer onéreux. A la crêperie du Raccard à Anzère qui date d'avant 1993 par exemple, le coût de l'aménagement s'est monté à 34 000 francs, dont 2000 francs pour les W.-C. Les autres coûts ont compris la construction de la rampe extérieure et du monte-personnes à l'intérieur.

Aides étatiques disponibles

Le propriétaire, Alain Perseguers, a bénéficié d'un peu plus de 11 000 francs de subventions étatiques pour les travaux de la rampe et du monte-personnes. Il a déboursé ainsi 23 000 francs de sa poche. «Mais cela me tenait à cœur. J'ai travaillé dans le domaine médical et suis donc sensibilisé à ce sujet. Il me semble naturel de rendre un endroit accessible à tous.»

Si de grands investissements ne sont pas toujours possibles pour les restaurateurs, Procap Valais informe des subventions étatiques possibles pour les bâtiments existant avant 1993 et cherche des solutions moins onéreuses «comme la réalisation de W.-C. au moins partiellement accessibles». Du côté de Gastrovalais, son président André Roduit est le seul à ne pas être surpris par le fait que trois quarts des éta-

blissements ne proposent pas de W.-C. adaptés aux clients en chaise roulante. «Ce n'était pas le trend il y a quelques années. On ne parlait pas beau-

coup d'accessibilité pour les handicapés avant 2000. De nombreux restaurants existaient déjà et n'ont pas aménagé de telles infrastructu-

res.» Il ajoute, presque fataliste, que les coûts peuvent freiner certains exploitants «qui ont beaucoup d'autres obligations».

Une publication d'UBS

Votre patrimoine

Quand héritage et optimisation vont de pair

CHRONIQUE



Christian Kneubühler

Responsable du team planification patrimoniale,
UBS Valais



Julianne Crettaz

Conseillère en patrimoine,
UBS Valais

LA SITUATION

Une sœur et un frère, dans la quarantaine, héritent d'un immeuble d'une vingtaine d'appartements. Le bâtiment date des années 1970 et il ne répond plus aux normes techniques et énergétiques actuelles.

Par ailleurs, aucun membre de la fratrie ne dispose de connaissances en termes de gestion et de suivi de rénovations qui peuvent s'avérer conséquentes. En plus, entamer de tels travaux est une entreprise coûteuse et source de nombreux soucis. Après la période de deuil, il est donc temps de passer en revue les diverses possibilités.

LES OPTIONS

La première solution est, bien entendu, de conserver l'immeuble. Ce serait l'occasion de générer des revenus grâce aux loyers des appartements. Cela paraît tentant sur le papier. Mais la réalité est parfois bien plus complexe. En effet, la mise aux normes (panneaux solaires, pompe à chaleur ou isolation) est synonyme de coûts élevés. Un apport en cash ou une augmentation de la dette est donc inévitable. Et cela pourrait bien absorber, dans un premier temps, une large part des revenus locatifs.

En outre, qui dit appartements loués, dit locataires ! Et on l'imagine bien : endosser le rôle d'une régie immobilière peut être non seulement chronophage, mais également plein de tracasseries.

Autre option : vendre l'immeuble en le mettant sur le marché. Mais cela signifie une foule de téléphones, de visites – souvent de gens simplement curieux – puis des négociations sur le prix. Avec encore le risque que l'acquéreur choisi ne soit pas fiable sur le plan financier. Sans compter la commission pour le courtier.

LA SOLUTION

Face à ces craintes, le conseiller bancaire a proposé au duo de vendre le bien, sous la forme d'un appel d'offres. Grâce à un processus de sélection rôdé, cinq acheteurs potentiels (caisses de pension, assureurs et privés) sont sélectionnés pour une visite du bien et pour soumettre une deuxième offre. Au final : une offre optimisée et tout à fait adaptée au prix du marché d'un acheteur au financement assuré ! Une solution idéale qui permet non seulement d'investir le fruit de la vente dans des placements rémunérateurs, mais aussi de s'offrir quelques extras, comme une résidence secondaire à la montagne. ■

Manque de W.-C. accessibles aussi dans le reste de la Romandie

Si 75% des restaurants, cafés et bars du Valais romand ne comportent pas de toilettes accessibles aux personnes en fauteuil roulant, la proportion est quasi la même en Romandie avec une moyenne de 72% des établissements ne disposant pas des aménagements adaptés.

Le Valais est le premier canton à avoir déployé de façon systématique ce relevé de données numé-

riques d'accessibilité. La récolte a été faite de 2019 à fin 2023 par la Fondation Emera via une trentaine d'opérateurs de saisie spécialement formés. Plus de 3000 points touristiques ont été relevés dans tout le canton. Coût de l'opération : 318 000 francs, financés notamment par le Département de l'économie et de la formation.